

## Demande de résumés cliniques

### Modalités

*Une vignette clinique consiste en la présentation concise d'un problème clinique particulier, inhabituel ou complexe dans lequel le stagiaire a joué un rôle actif sur le plan de la prise en charge. La vignette doit récapituler les symptômes ayant motivé l'admission du malade, l'anamnèse, les signes physiques, les données de laboratoire, le diagnostic provisoire, l'investigation diagnostique, le traitement et le dénouement.*

#### ADMISSIBILITÉ

- Le concours est réservé aux résidents (PGY1 - PGY5) inscrits dans un programme de formation postdoctorale en médecine interne (MI) ou en médecine interne générale (MIG) au Canada au moment de la soumission.
- Le concours est également ouvert aux étudiants en médecine (à partir de la deuxième année) actuellement inscrits dans une faculté de médecine au Canada au moment de la soumission.
- Les candidats doivent être membres de la SCMI.

**Si vous n'êtes pas déjà membre, vous DEVEZ remplir un formulaire d'adhésion pour vous adhérer à la [SCMI](#).**  
**Les résidents et les étudiants en médecine s'inscrivent gratuitement.**

*Les demandes sont examinées avant d'être approuvées ; veuillez soumettre votre demande au moins 5 jours ouvrables avant la date limite de soumission. Vous ne pourrez pas soumettre votre résumé tant que votre demande n'aura pas été approuvée.*

#### INSTRUCTIONS

1. • Le résumé offre un aperçu clair et concis.  
• Le résumé ne doit pas dépasser 350 mots (sans compter les objectifs d'apprentissage) et doit être rédigé en anglais.  
• Le sujet doit être lié à la MI ou la MIG.
2. La soumission doit inclure un ou deux objectifs d'apprentissage précisant clairement ce que le médecin praticien sera en mesure d'accomplir après avoir assisté à la présentation de la vignette clinique ou à la suite de la visualisation de l'affiche. L'objectif commence par un verbe comme *reconnaître, diagnostiquer, etc.* [Cliquez pour plus d'informations](#).
3. **Le titre de votre soumission ne doit pas révéler le diagnostic.** Le résumé doit être structurée de manière que le diagnostic final ne soit pas divulgué avant le point dans le cas où ce diagnostic a été posé.
4. Un projet ne peut être soumis qu'une seule fois par qu'un des auteurs du projet. Toute correspondance concernant la soumission sera envoyée uniquement au soumissionnaire.
5. Le résumé ne renferme pas d'introduction, de données historiques, d'analyse documentaire, ni de bibliographies ou de mention d'appui financier. Le titre et le contenu du résumé ne doivent en aucun cas mentionner les auteurs, les initiales, la ville, la province, l'hôpital associé, etc. Les schémas et les graphiques ne sont pas acceptés (ils peuvent cependant être inclus, anonymisés, sur l'affiche ou dans les diapositives.)
6. Le résumé ne doit contenir aucune information d'identification du patient. **Avant de soumettre le résumé, veuillez consulter les [lignes directrices sur l'utilisation des éléments d'identification dans les résumés](#).**
7. Chaque soumissionnaire peut soumettre un maximum de deux résumés en total incluant les deux volets (recherche / AQ, et clinique); cependant, qu'un seul résumé peut être présenté sous forme d'affiche, et qu'un seul résumé peut être présenté sous forme de présentation orale (concernant les deux volets).
8. Les résumés proposés en vue d'un congrès sur la scène nationale et/ou internationale peuvent être soumis.
9. Les résumés ne sont pas admissibles à la soumission si le travail a été publié sous la forme d'un article complet dans une revue à comité de lecture avant la date limite de soumission.

## ÉVALUATION

- Le résumé sera évalué tel qu'il sera soumis. Une fois le résumé soumis, aucun changement ne pourra être apporté au texte. La grammaire, l'orthographe, etc., ne seront pas vérifiés.
- Les informations d'identification (telles que la ville, l'hôpital, etc.) seront supprimées pour masquer votre résumé.
- Les résumés seront classés en fonction du contenu, de la clarté de la présentation et de la pertinence des objectifs d'apprentissage pour le public cible.
- Les candidats seront informés des résultats à la fin de l'été.

## RÉSUMÉS SÉLECTIONNÉ

1. Tous les co-auteurs des résumés sélectionnés devront remplir un formulaire de [divulgation de conflit d'intérêts](#).
2. Une liste décrivant tous les conflits, ou leur absence, de chacun des co-auteurs doit être incluse sur l'affiche ou dans les diapositives.
3. Les copies des investigations originales présentées dans les diapositives/affiches (photos, lames d'anatomopathologie, radiographies, échos, etc.) doivent être anonymisés.
4. Le nom, la ville et l'université du soumissionnaire seront inclus dans la liste d'affiches et dans le programme, et peuvent également être mentionnés sur le site Web, le bulletin électronique et/ou les médias sociaux de la SCMI ou de l'ACP. Les co-auteurs peuvent être mentionnés sur l'affiche ou dans les diapositives.
5. Seul le soumissionnaire peut présenter le résumé (les coprésentateurs ne sont pas permis).
6. Tous les présentateurs acceptés pour une présentation orale ou la présentation d'une affiche doivent s'inscrire au Congrès annuel de la SCMI/ACP *Atlantic Provinces Chapter* du 15 au 17 octobre 2025 à Halifax (N.-É.).
7. Les trois premiers lauréats de chaque catégorie recevront un prix en espèces.

**DATE LIMITE : LE 4 JUIN 2024**

**À 16H, HEURE DE L'EST.**

*Le système de soumission des résumés se fermera à la date limite.*

**Cliquez ici pour soumettre votre résumé**

**NB :** Si vous ne recevez pas immédiatement votre confirmation de soumission, veuillez vérifier votre dossier spam ou contacter [info@csim.ca](mailto:info@csim.ca). Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que le résumé a été correctement soumis avant la date limite. C'est la responsabilité du demandeur de s'assurer que la soumission est reçue. Les soumissions tardives ou manquantes ne seront pas acceptées. Ni la SCMI ni l'ACP n'assument la responsabilité des résumés perdus ou non reçus pour quelque raison que ce soit, y compris des problèmes techniques. Le non-respect du processus de candidature et la soumission de candidatures incomplètes peuvent entraîner le rejet des candidatures.

*Modalités sujets à changements à tout moment sans préavis.*

*Daté du 21 janvier 2025*

**Société canadienne de médecine interne**  
Bureau 219, 99-1568, rue Merivale  
Ottawa (ON) K2G 5Y7  
Tél. : 613-422-5977 / Sans frais : 1-855-893-CSIM (2746)  
[info@csim.ca](mailto:info@csim.ca) [www.csim.ca](http://www.csim.ca)